



JUSTICE POUR GÉZA BUZÁS-HÁBEL, POURSUIVI EN JUSTICE POUR AVOIR ORGANISÉ LA PRIDE DE PÉCS EN HONGRIE

L'enseignant de la langue et la culture roms, organisateur depuis longtemps la Pride de Pécs et défenseur des droits humains Géza Buzás-Hábel risque aujourd'hui la prison. Les accusations dont il fait l'objet s'appuient sur une loi discriminatoire promulguée en mars 2025, qui interdit les marches des fiertés dans le pays.

Ce texte, fondé sur la loi de 2021 qui interdit toute "représentation ou promotion" de l'homosexualité ou des identités de genre auprès des mineur-es, ouvre la voie à une censure brutale. Les participant-es s'exposent à des amendes, et les organisateur-ices à des peines de prison. Le 21 avril 2026, la Cour Européenne de Justice de l'Union Européenne a ainsi statué qu'elle enfreignait le droit européen à plusieurs égards.

Le 10 octobre, Géza Buzás-Hábel a reçu une convocation officielle de la police l'identifiant comme une personne « raisonnablement soupçonnée d'avoir commis une infraction pénale ». Le 9 février 2026, il a été notifié de l'ouverture de poursuites contre lui par le parquet, et son cas a été renvoyé devant le tribunal.

Monsieur le Procureur nous vous exhortons à abandonner immédiatement les charges retenues contre Géza Buzás-Hábel.

	NOM, PRÉNOM	VILLE – CODE POSTAL - COURRIEL*	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			